

Plan Climat du Pays Houdanais

Synthèse de la stratégie territoriale

Trajectoires climat-air-énergie

La Communauté de Communes du Pays Houdanais vise, à travers son PCAET, à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, diminuer ses consommations d'énergie et développer sa production d'énergie renouvelable.

L'objectif est de couvrir 26% des consommations d'énergie par la production renouvelable locale en 2030.

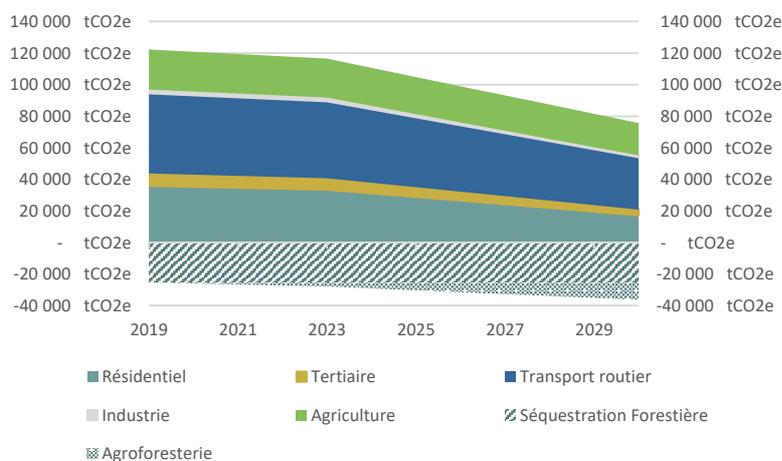
Emissions de gaz à effet de serre

En 2019, les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire étaient de 124 000 tCO_{2e}. L'objectif est de les réduire de **38% pour atteindre 76 000 tCO_{2e} d'ici 2030**, sachant que l'objectif réglementaire (SNBC) est de -29%. L'effort de réduction portera en particulier sur les émissions des secteurs résidentiel, tertiaire et de l'industrie.

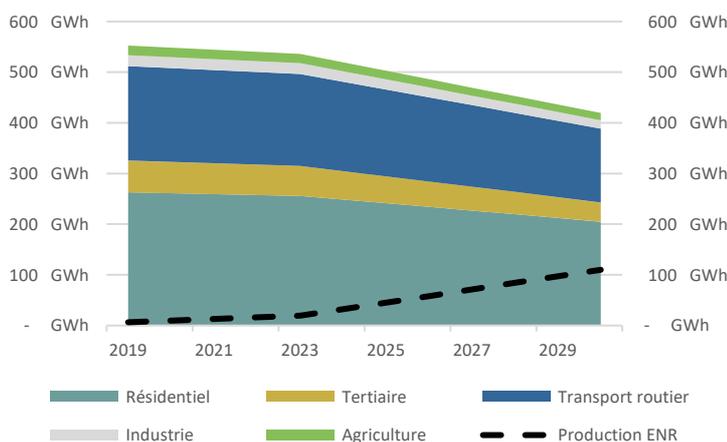
En 2050, la CCPH vise une réduction des émissions de **-85% par rapport à 2019**, en conformité avec les objectifs de la SNBC.

En parallèle, la CCPH souhaite augmenter la **séquestration** carbone sur son territoire pour atteindre environ **38 000 tCO_{2e} par an en 2030, soit 50% des émissions**.

Emissions de gaz à effet de serre (trajectoire visée)



Consommations d'énergie (trajectoire visée)



Qualité de l'air

La CCPH vise la réduction des émissions de polluants atmosphériques sur son territoire conformément aux objectifs du Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA). Les objectifs à 2030 sont les suivants :

- NOx : -85%
- PM10 : -59%
- PM2.5 : -65%
- COVNM : -66%
- NH3 : -26%
- SO2 : -81%

Consommation d'énergie

En 2019, la consommation d'énergie était de 552 GWh sur le territoire. **La CCPH vise une réduction de la consommation finale de -24% à l'horizon 2030 (418 GWh)**, conformément aux objectifs du SRCAE.

La réduction la plus forte est visée dans le secteur tertiaire.

A l'horizon 2050, la CCPH vise une réduction de la consommation d'énergie finale de **-54% par rapport à 2019**.

Production d'énergie

En 2019, le territoire de la CCPH produisait environ 6 GWh d'énergie renouvelable. **Il vise une production de 110 GWh à l'horizon 2030.**

Les principales filières à développer sont le solaire photovoltaïque et la méthanisation, complétées par le bois-énergie, les pompes à chaleur, l'éolien et le solaire thermique.

D'autres filières comme la géothermie ou la récupération de chaleur fatale pourront également se développer.

Vision stratégique pour le territoire du Pays Houdanais

Pour atteindre ces objectifs climat-air-énergie, le Plan Climat du Pays Houdanais reposera sur les orientations stratégiques suivantes :

Habitat et aménagement



- L'étalement urbain est maîtrisé et favorise un **équilibre entre offre de logements, d'emplois et de services**.
- Une véritable **culture de la sobriété énergétique** s'instaure, portée par les habitants et une communication forte de la CCPH et de ses partenaires.
- La **rénovation énergétique des logements est massivement soutenue**, par les collectivités et leurs partenaires, en ciblant en priorité les ménages les plus précaires. Les particuliers sont accompagnés par des aides des collectivités et de l'information.
- Le **bâti communal et intercommunal** est rénové énergétiquement, la consommation est suivie et maîtrisée.

Mobilités



- La mise en place d'un réseau cyclable dense sur tout le territoire permet de **développer la mobilité cyclable**, à la fois pour les déplacements du quotidien et les mobilités de loisir.
- Des solutions sont mises en place pour **soutenir la mobilité aussi bien à l'intérieur du territoire que vers les territoires voisins, via l'intermodalité**, à la fois dans les gares en réponse aux besoins de mobilité des actifs du territoire et à l'intérieur du territoire où les transports en commun, à la demande et le covoiturage se renforcent progressivement.
- Les **entreprises du territoire sont proactives** dans l'organisation des mobilités : incitation à l'utilisation des modes actifs, facilitation du covoiturage, mise en place de bornes de recharge.

Agriculture et alimentation



- La CCPH mène une **réflexion prospective** et un **dialogue avec les agriculteurs** sur les évolutions de l'agriculture et l'adaptation des activités agricoles au changement climatique.
- La CCPH soutient les **circuits de proximité et la production locale**, notamment en développant des unités de production et de transformation.
- La **restauration collective** s'approvisionne avec des produits agricoles du territoire ou de territoires voisins.

Activités économiques locales



- Les **entreprises et industries du territoire coopèrent** étroitement et régulièrement, pour accélérer leur transition énergétique et améliorer leur gestion des ressources et des déchets.
- Les **services de proximité et les activités économiques** génératrices d'emploi se développent sur le territoire, ce qui répond aux besoins des actifs et diminue les besoins de déplacements.

Espaces naturels, biodiversité et ressource en eau



- Les **cours d'eau et continuités écologiques** (trames bleue et verte, noire et brune) **sont préservés** et restaurés pour réduire la sensibilité aux aléas climatiques, protéger la biodiversité, et préserver le cadre de vie.
- La **gestion de la forêt est adaptée** pour réduire sa vulnérabilité au changement climatique et préserver les puits de carbone, tout en permettant une exploitation durable et transparente de la ressource en bois.
- La **ressource en eau est gérée de façon partagée** pour répondre aux besoins en période de tensions.

Energies renouvelables et de récupération



- La **filière solaire photovoltaïque se développe massivement** sur les toitures des bâtiments (résidentiels et tertiaires) et les parkings, dans une logique de préservation des paysages et du patrimoine bâti.
- Portées par les particuliers et accompagnés par la CCPH, **des filières d'énergies renouvelables diversifiées** se développent pour répondre aux besoins de **chauffage** des logements.
- Du biométhane est produit localement par la **méthanisation** de déchets agricoles et de cultures intermédiaires n'entrant pas en concurrence avec la production alimentaire. Il permet notamment de **décarboner les poids lourds et transports en commun du territoire**, via le bioGNV.